

## MAIRIE DE VOLMERANGE LES BOULAY

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de présents : 11  
Nombre de votants : 13 dont 2 procurations  
Date de convocation : 22/02/2023  
Date d'affichage : 02/03/2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt-sept février, le Conseil Municipal de la commune de VOLMERANGE lès BOULAY, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Pierre ALBERT, Maire.

Etaient présents : Mme DE BONI Marie-Antoinette, Mme FEDICK Marie Elisabeth, Mme LALLEMAND Rachel, Mme JUNG Françoise (arrivée au point 2), M. BRETNACHER Jean Claude, M. CAILLET Marc, M. Sébastien ROBERT, M. NEVEU Sébastien, M. VECRIGNER Pierre, M. Patrick TUTIN.

Absents excusés : M. JENCZAK Thierry donne procuration à M. Marc CAILLET, M. PIERRON Francis donne procuration à M. Jean-Claude BRETNACHER, M. MABELE Patrick, Mme HESSE Barbara.

**Délibération n°1** : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 décembre 2022.  
(Approuvée)

**Délibération n°2** : Personnel communal. (Approuvée)

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 24 février 2023,  
Le Conseil Municipal, après délibération, décide, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023 de :

- supprimer le poste d'adjoint d'animation à raison de 35h/semaine
- créer un poste d'adjoint technique à raison de 35h/semaine  
sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique sur la base de 1<sup>ème</sup> échelon IB 367 ; IM 340 ;
- supprimer le poste d'adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe à raison de 28h/semaine
- créer un poste d'adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe à raison de 35h/semaine  
sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe sur la base de 7<sup>ème</sup> échelon IB 416 ; IM 370.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

**Délibération n°3** : Avis sur le dossier d'enregistrement présenté par la société Métha A4 pour l'exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune de Boulay-Moselle et de 3 stockages déportés sur les communes d'Helstroff, Brettnach et Bibiche. (Approuvée)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis défavorable au projet d'exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune de Boulay-Moselle et de 3 stockages déportés sur les communes d'Helstroff, Brettnach, et Bibiche par la société Métha A4.

Pour : 5    Abstention : 5    Contre : 3

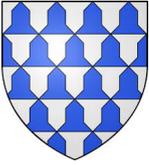
**Délibération n°4** : Avis sur la création d'un parc éolien par la société Parc Eolien Ban Saint Jean sur la commune de Denting. (Approuvée)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, émet un avis favorable à la création d'un parc éolien sur la commune de Denting par la société Parc Eolien Ban Saint Jean.

Pour : 5    Abstention : 6    Contre : 2

**Délibération n°5** : Rapport annuel du service eau potable 2021. (Approuvée)

M. Jean-Claude BRETNACHER, Premier Adjoint au Maire, procède à la présentation du rapport annuel 2021 du service eau potable. Ce document a été élaboré par le Syndicat des eaux de Boulay et est mis à disposition du public.



## MAIRIE DE VOLMERANGE LES BOULAY

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de présents : 10  
Nombre de votants : 13 dont 3 procurations  
Date de convocation : 06/04/2023  
Date d'affichage : 12/04/2023

L'an deux mil vingt trois, le onze avril, le Conseil Municipal de la commune de VOLMERANGE lès BOULAY, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Pierre ALBERT, Maire.

Etaient présents : Mme DE BONI Marie-Antoinette, Mme FEDICK Marie Elisabeth, Mme JUNG Françoise, M. CAILLET Marc, M. JENCZAK Thierry, M. NEVEU Sébastien, M. PIERRON Francis, M. VECRIGNER Pierre (arrivé au point 2), M. Patrick TUTIN.

Absents excusés : M. BRETNACHER Jean-Claude donne procuration à M. CAILLET Marc, Mme LALLEMAND Rachel donne procuration à M. JENCZAK Thierry, M. ROBERT Sébastien donne procuration à M. PIERRON Francis, M. MABELE Patrick, Mme HESSE Barbara.

**Délibération n°1 : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 février 2023.**  
(Approuvée)

**Délibération n°2 : Compte administratif 2022 et affectation du résultat.** (Approuvée)

Mr Pierre ALBERT, Maire présente le compte administratif 2022, document en tout point conforme au compte de gestion établi par Mme le Receveur Municipal. Le compte administratif 2022 est présenté chapitre par chapitre en section de fonctionnement et opération par opération en section d'investissement sous la présidence de Mr Thierry JENCZAK, Adjoint au Maire. Mr Pierre ALBERT s'est retiré lors du vote du compte administratif.

La section de fonctionnement présente un excédent de 197 012.97 € et un excédent en section d'investissement de 7 380.56 €.

Le Conseil Municipal, après délibération décide d'affecter la somme de 75 000 € au compte 1068 en section d'investissement du budget primitif 2023.

**Délibération n°3 : Compte de gestion 2022.** (Approuvée)

Le Compte de gestion 2022 n'appelle aucune observation et le Conseil Municipal, après délibération, donne quitus à Mme le Receveur Municipal.

**Délibération n°4 : Budget primitif 2023.** (Approuvée)

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte le budget primitif 2023 présenté par le Maire qui s'équilibre à 640 474.97 € en dépenses et recettes de fonctionnement et à 174 428.53 € en recettes et dépenses d'investissement.

### **Délibération n°5 : Subventions 2023. (Approuvée)**

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'accorder les subventions suivantes :

- Apei Moselle : 60 € (brioches de l'amitié)
- Football club de Volmerange lès Boulay : 2 500 €
- Ligue contre le cancer : 30 €
- MJC de Volmerange lès Boulay : 1 000 €
- MJC de Volmerange lès Boulay : 1 856 € (participation fête de Noël des enfants et remboursements divers)
- Syndicat des arboriculteurs : 3 710 €

### **Délibération n°6 : Vote des taux des impôts directs locaux. (Approuvée)**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- **FIXER** les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :
  - taxe d'habitation : 12.96 %
  - taxe foncière sur les propriétés bâties : 28.11 %
  - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47.92 %
- **CHARGER** Monsieur le Maire :
  - de notifier cette décision aux services préfectoraux,
  - de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

### **Délibération n°7 : Passage à la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024. (Approuvée)**

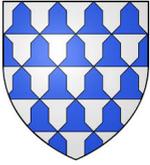
Le conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré :

- autorise le passage à la nomenclature M57 du budget de la commune à partir de l'exercice 2024 ;
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents au passage à la nomenclature M57.

### **Délibération n°8 : Trésor Public – proposition de convention de recouvrement. (Approuvée)**

Il est proposé de délibérer sur le projet de convention de recouvrement entre le Trésor Public et la commune dont l'objectif sera le renforcement des relations de travail existant entre l'ordonnateur et le comptable public dans le but d'améliorer le recouvrement des produits locaux et de mettre en œuvre la sélectivité de l'action en recouvrement.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte ledit projet et autorise M. le Maire à signer la convention.



## MAIRIE DE VOLMERANGE LES BOULAY

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de présents : 12  
Nombre de votants : 14 dont 2 procurations  
Date de convocation : 17/04/2023  
Date d'affichage : 24/04/2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt et un avril, le Conseil Municipal de la commune de VOLMERANGE lès BOULAY, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Pierre ALBERT, Maire.

Etaient présents : Mme DE BONI Marie-Antoinette, Mme FEDICK Marie Elisabeth, Mme JUNG Françoise, M. BRETNACHER Jean-Claude, M. CAILLET Marc, M. JENCZAK Thierry, M. NEVEU Sébastien, M. PIERRON Francis, Mme LALLEMAND Rachel, M. VECRIGNER Pierre (arrivé au point 2), M. Patrick TUTIN.

Absents excusés : M. ROBERT Sébastien donne procuration à M. PIERRON Francis, M. MABELE Patrick procuration à Mme FEDICK Marie Elisabeth, Mme HESSE Barbara.

**Délibération n°1** : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 avril 2023.  
(Approuvée)

**Délibération n°2** : Détermination du nombre de postes d'adjoints suite à la démission du 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire. (Approuvée)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de réduire le nombre d'adjoints de 4 à 3, et donc de ne pas procéder à l'élection d'un Adjoint en lieu et place du poste devenu vacant.

**Délibération n°3** : Indemnités de fonctions des élus. (Approuvée)

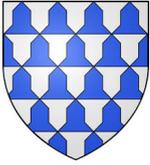
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que les indemnités du Maire et de ses trois Adjoints demeurent inchangées.

**Délibération n°4** : Acceptation d'encaissement d'un chèque de remboursement de l'US VALMONT. (Approuvée)

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'accepter la participation financière de l'US VALMONT, d'un montant de 400 €, pour le changement d'un vitrage d'une fenêtre du vestiaire du Football Club de Volmerange lès Boulay.

**Délibération n°5** : Détermination du prix du bois de chauffage. (Approuvée)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le prix du stère de bois à 12 €.



## MAIRIE DE VOLMERANGE LES BOULAY

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de présents : 12  
Nombre de votants : 13 dont 1 procuration  
Date de convocation : 05/06/2023  
Date d'affichage : 12/06/2023

L'an deux mil vingt trois, le neuf juin, le Conseil Municipal de la commune de VOLMERANGE lès BOULAY, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Pierre ALBERT, Maire.

Etaient présents : Mme DE BONI Marie-Antoinette, Mme FEDICK Marie Elisabeth, Mme JUNG Françoise, M. BRETNACHER Jean-Claude, M. CAILLET Marc, M. JENCZAK Thierry, M. ROBERT Sébastien, M. NEVEU Sébastien, Mme LALLEMAND Rachel, M. VECRIGNER Pierre, M. Patrick TUTIN.

Absents excusés : M. PIERRON Francis procuration à M. JENCZAK Thierry, Mme HESSE Barbara.

Absent : M. MABELE Patrick.

**Délibération n°1** : Elections sénatoriales du 24 septembre 2023 - désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants. (*Approuvée*)

#### **a) Composition du bureau électoral**

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de : M. Jean-Claude BRETNACHER, Mme Marie Elisabeth FEDICK, M. Pierre VECRIGNER et M. Sébastien NEVEU.

La présidence du bureau est assurée par ses soins. Mme Adeline REINERT a été désignée en qualité de secrétaire.

#### **b) Election des délégués titulaires**

Les candidatures enregistrées :

- Jean-Claude BRETNACHER
- Marc CAILLET
- Pierre VECRIGNER
- Patrick TUTIN

#### **Elections des candidats titulaires - 1<sup>er</sup> TOUR**

Nombre de votants : 13 dont 1 procuration  
Nombre de suffrage déclarés nuls : 0  
Nombre de votes blancs : 0  
Nombre de suffrage exprimés : 13  
Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Jean-Claude BRETNACHER : 10 voix
- Marc CAILLET : 10 voix
- Pierre VECRIGNER : 10 voix
- Patrick TUTIN : 6 voix

Messieurs Jean-Claude BRETNACHER, Marc CAILLET et Pierre VECRIGNER ont obtenu la majorité absolue et ont été élus.

### **c) Election des délégués suppléants**

Les candidatures enregistrées :

- Françoise JUNG
- Thierry JENCZAK
- Pierre ALBERT

### **Elections des candidats suppléants - 1<sup>er</sup> TOUR**

Nombre de votants : 13 dont 1 procuration

Nombre de suffrage déclarés nuls : 0

Nombre de votes blancs : 0

Nombre de suffrage exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Françoise JUNG : 13 voix
- Thierry JENCZAK : 12 voix
- Pierre ALBERT : 11 voix

Madame Françoise JUNG, et Messieurs Thierry JENCZAK et Pierre ALBERT ont obtenu la majorité absolue et ont été élus.

**Délibération n°2 : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 avril 2023.**  
(Approuvée)

**Délibération n°3 : Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois.** (Approuvée)

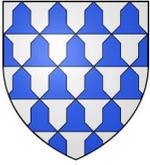
Le Conseil Municipal, après délibération, approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois telle qu'elle a été votée par la Conseil Communautaire en date du 13 avril 2023.

**Délibération n°4 : Baux de chasse 2024/2033 : désignation de représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein de la Commission Consultative Communale de la Chasse.**  
(Approuvée)

Le Conseil Municipal, après délibération, désigne M. Jean-Claude BRETNACHER et M. Pierre VECRIGNER pour représenter la commune au sein de la Commission Consultative Communale de la Chasse.

**Délibération n°5 : Participation financière aux sorties scolaires de l'école Le Pâtural.**  
(Approuvée)

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'allouer une participation financière au transport des sorties scolaires de l'école Le Pâtural à hauteur de 2 090 €.



## MAIRIE DE VOLMERANGE LES BOULAY

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de présents : 12  
Nombre de votants : 13 dont 1 procuration  
Date de convocation : 18/10/2023  
Date d'affichage : 24/10/2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt-trois octobre, le Conseil Municipal de la commune de VOLMERANGE lès BOULAY, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Pierre ALBERT, Maire.

Etaient présents : Mme DE BONI Marie-Antoinette, Mme FEDICK Marie Elisabeth, Mme JUNG Françoise, M. BRETNACHER Jean-Claude, M. CAILLET Marc, M. JENCZAK Thierry, M. ROBERT Sébastien, M. NEVEU Sébastien, Mme LALLEMAND Rachel, M. VECRIGNER Pierre, M. Patrick TUTIN.

Absents excusés : M. PIERRON Francis procuration à M. JENCZAK Thierry, Mme HESSE Barbara.

Absent : M. MABELE Patrick

**Délibération n°1** : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 juin 2023. (Approuvée)

**Délibération n°2** : Demande de subvention au titre de l'Amisur 2023. (Approuvée)

Le Conseil Municipal, après délibération :

- APPROUVE les travaux de signalisation routière et DECIDE de retenir l'entreprise SIGNATURE afin d'effectuer les travaux.
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

AIDES PUBLIQUES		
• AMISSUR	1 322.70 €	30 %
AUTOFINANCEMENT		
Fonds propres	3 086.30 €	70 %
<b>TOTAL</b>	<b>4 409 €</b>	<b>100 %</b>

- AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention au titre de l'Amisur 2023.

**Délibération n°3** : Activités proposées dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires 2023/2024. (Approuvée)

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte les devis des intervenants pour les activités suivantes pour l'année scolaire 2023/2024 :

- \* « ateliers d'initiation à la poterie » au tarif horaire de 45.00 € et de 8.00 € le kg de terre
- \* « Aïkido » au prix horaire de 50.00 €
- \* « ateliers enfants sophro ludiques » au prix total de 1 500 €

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer toutes les pièces administratives et financières nécessaires.

Pour : 12 Abstention : 1 Contre : 0

**Délibération n°4 : Modification du prix du repas pour le portage à domicile. (Approuvée)**

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'appliquer l'augmentation du prix du repas livré votée lors du dernier Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Boulageois (augmentation de 5 € à 6 €).

A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023, le prix du repas pour le portage à domicile sera fixé à 6,50 € (6 € pour le repas et 0,50 € pour le portage à domicile).

Pour : 10 Abstention : 1 Contre : 2

**Délibération n°5 : Chasse communale : renouvellement des baux de chasse pour la période 2024-2033. (Approuvée)**

Le Conseil Municipal, après délibération :

PREND ACTE de la répartition du produit de la location de la chasse pour la durée du bail (période du 2 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033), réparti chaque année entre les propriétaires.

DECIDE :

- D'ACCEPTER le dossier présenté par M. Jean-Louis BOUCHÉ :  
Total des réserves : 75 ha 01a 03ca  
Total des enclaves : 10ha 64a 44ca
- D'ACCEPTER le dossier présenté par M. Joseph BOUCHÉ :  
Total des réserves : 75ha 81a 02ca  
Total des enclaves : 67ha 24a 09ca
- DE CRÉER un lot unique d'une superficie de 310ha 24a 84ca,
- D'ACCEPTER le dossier de candidature de M. René BOUCHÉ, locataire sortant qui a fait valoir son droit de priorité pour la location de la chasse communale,
- DE LOUER à M. René BOUCHÉ le lot unique par convention de gré à gré pour un montant annuel de 1 706,37 € pour la période du 2 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033,
- D'AUTORISER M. le Maire à signer la convention de gré à gré avec M. René BOUCHÉ,
- D'AUTORISER M. le Maire à signer toutes autres pièces administratives et financières s'afférant au renouvellement des baux de chasse,
- DE DÉSIGNER M. Antoine HARTARD en tant qu'estimateur des dégâts de gibier rouge pour la durée du bail de location de la chasse,
- D'ACCORDER une indemnité de 4% du montant de la location de chasse à la secrétaire de mairie pour la durée des baux de chasse 2024-2033.